

Communiqué de presse du conseil municipal du 10 novembre 2020

ADMINISTRATIF

Les membres de l'assemblée délibérante ont voté à l'unanimité le rapport 2019 de la Société Publique Locale du Velay ainsi que l'actualisation de ses statuts en vue de l'entrée dans le capital du Département de la Haute-Loire

Le rapport annuel 2019 des services Eau et Assainissement et le rapport du délégataire de la station d'épuration de la petite Mer ont été votés à la majorité (1 contre)

La convention d'assistance entre le département et la commune de Polignac en faveur d'une étude pour le pont des Estreys a été votée à l'unanimité.

Une convention de gardiennage d'un bâtiment appartenant à l'Etablissement Public Foncier et devant être rétrocédé à terme à la commune a été votée à l'unanimité. Cette convention va permettre à la commune d'effectuer des travaux d'aménagement au rez-de-chaussée de ce dernier en vue d'accueillir une boulangerie/pâtisserie/épicerie.

Par ailleurs, le plan de financement et les demandes de subventions en faveur de ce projet ont été votés à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la désignation de Monsieur Georges VALLADIER comme correspondant défense.

L'assemblée délibérante s'est prononcée à l'unanimité contre le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la CAPEV

CULTURE

Les membres de l'assemblée ont voté à l'unanimité l'adhésion au dispositif Altibox proposé par la bibliothèque départementale de Haute-Loire en faveur des adhérents de la bibliothèque municipale. Le règlement intérieur de la bibliothèque a été actualisé afin d'intégrer ce nouveau service.

SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

La participation financière en faveur du Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés implanté à Chadrac a été voté à l'unanimité

La révision des tarifs du restaurant scolaire de Polignac à compter du 1er janvier 2021 a été votée à l'unanimité. Les repas enfants seront établis à 3.80 € et les repas adultes à 7.20 €.

FINANCES

L'achat d'un véhicule camion benne pour les services techniques de la commune a été voté à l'unanimité. Le prix d'achat est fixé à 22 800 €

Le soutien financier en faveur de l'association des maires du département des Alpes-Maritimes dans le cadre des dégâts causés par la tempête Alex a été voté à l'unanimité. La participation de la commune est de 1 000 €.

La contribution financière de 1 500 € de la commune en faveur du Groupement Nord Velay foot pour le recrutement d'un brevet d'état a été votée à l'unanimité. Il en est de même pour le « club des cinq châteaux » (tennis) pour une somme de 320.20 €.

Le plan de financement en faveur de la mise en sécurité routière sur plusieurs points de la commune a été voté à l'unanimité pour un montant de 28 314.86 € TTC. La commune sollicite une aide financière au titre des amendes police à hauteur de 30% du HT.

L'acquisition d'un terrain pour 1 000 € à Chanceaux en vue d'effectuer des aménagements en faveur de l'eau pluviale et des poubelles a été votée à l'unanimité.

La vente de l'ancienne école de Chambeyrac a été votée à l'unanimité pour un montant de 65 000 € net vendeur dans le cadre d'une attribution au plus offrant.

ELUS

Le plan de formation des élus dans le cadre de leur droit à la formation a été voté à l'unanimité. Ainsi seront privilégiées des formations en lien avec les fondamentaux de l'action publique locale et des formations en lien avec les délégations et/ou appartenance aux différentes commissions.

RESSOURCES HUMAINES

La mise en place du système d'astreinte dans le cadre de la période hivernale pour les agents du service technique a été votée à l'unanimité.

Les suppressions d'un poste d'adjoint administratif territorial et d'un poste de technicien principal de 1ere classe ont été votées à l'unanimité suite aux avancements de grades des agents concernés. La mise à jour du tableau des effectifs a également été votée à l'unanimité.